

Le *Louis XIV* de Robert Mandrou

Louis Lavallée

Volume 29, Number 1, juin 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/303419ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/303419ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Lavallée, L. (1975). Le *Louis XIV* de Robert Mandrou. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29(1), 87–96. <https://doi.org/10.7202/303419ar>

NOTE CRITIQUE

LE LOUIS XIV DE ROBERT MANDROU*

Il n'a fallu attendre que quelques années pour que Robert Mandrou réponde aux vœux de Pierre Goubert¹ et aux besoins d'une collection prestigieuse qui récemment a fait peau neuve. Héritier spirituel de Lucien Febvre, l'auteur bien connu par ses travaux antérieurs sur la France moderne où les aspects culturels et la psychologie collective ont une grande importance², a été appelé à récrire le *Louis XIV* de Sagnac et de St-Léger dont la première édition remonte à 1935. A partir de cette brillante synthèse ramassée en moins de six cents pages, et ce n'est pas là sa moindre qualité, à partir de ce dernier-né de l'historiographie louis-quatorzienne fondé sur des connaissances renouvelées par les solides travaux qui ont vu le jour au cours des dernières décades et qui échappent aux a priori dithyrambiques, essayons de faire le point sur ce règne tant étudié et de mesurer l'étape que représentent les années 1661 à 1715.

L'objet central de l'étude de Mandrou demeure le roi de France et son action et, pour ce faire, le politique occupe une place essentielle de son analyse dans laquelle, par une tentative persévérante, il essaie de délimiter comment ce roi a pu peser sur le devenir de façon réelle. Mais le politique ne constitue qu'un volet de cette explication totale qui, en définitive, reste l'objectif fondamental de l'auteur, fidèle en ce sens à la pensée de Lucien

* Robert Mandrou, *Louis XIV en son temps — 1661-1715*. Coll. "Peuples et Civilisations", tome X (Paris, Presses universitaires de France, 1973, 579 p.).

¹ En postface de son *Louis XIV et vingt millions de Français* (Coll. "L'histoire sans frontières", Paris, Fayard, 1966, 252 p.), Pierre Goubert avait ouvert la porte à d'éventuels successeurs et avait souligné qu'une nouvelle "France de Louis XIV" serait bientôt à récrire entièrement à la lumière des nouvelles réussites de l'histoire économique, sociale, psychologique et culturelle. C'était préjuger du vieillissement de cette belle étude qui a très bien résisté dans l'ensemble aux plus récents résultats de la recherche historique.

² Ses œuvres les plus remarquables sont *L'Introduction à la France moderne — 1500-1640*, *La France aux XVIIe et XVIIIe siècles* et sa thèse de doctorat parue sous le titre *Magistrats et sorciers en France au XVIIe siècle* dans laquelle la part réservée à l'histoire institutionnelle et à la psychologie collective est essentielle.

Febvre. A cet effet, la perspective globale du règne a pour axe le long affrontement entre le roi et son époque qui inclut les millions d'Européens à qui il a voulu imposer sa façon de gouverner. Dans cette optique, le livre de Mandrou déborde assez largement les cadres de la France et intègre au temps de Louis XIV les différents pays d'Occident touchés par les tentatives d'hégémonie du monarque. En ce sens, cette synthèse vient admirablement compléter celle de Goubert, plus rapide et davantage tournée vers la France. Au demeurant, l'auteur de *Classes et luttes de classes en France au début du XVIIe siècle* se propose dans un but ultime de démontrer qu'à l'intérieur autant qu'à l'extérieur le grand dessein absolutiste a été davantage un rêve qu'une réalité. Somme toute, il s'agissait de préciser comment et pourquoi une telle distance s'était établie entre la volonté du roi et les réalités de toutes sortes qui lui avaient résisté, ce qui revenait à analyser l'œuvre accomplie et les limites de son développement.

Le tout s'articule autour de deux divisions maîtresses (déjà signalées par Lavissee et en partie par Michelet) qui rendent assez bien compte de l'évolution ascendante et descendante du règne. Le livre premier qui traite de "La Monarchie "absolue" et des prétentions à l'hégémonie" englobe la période 1661-1685; le livre deux qui s'intitule: "Le reflux de l'ambition absolutiste et la guerre perpétuelle" se limite aux années 1685-1715. Cette chronologie traditionnelle héritée des historiens du début du vingtième siècle est certainement valable dans son ensemble pour marquer cette espèce d'apogée politique atteint autour de la date charnière de 1685. Ratisbonne, la Révocation, la disparition de Colbert, l'entrée en scène de la Maintenon, la crise d'une certaine conscience européenne, tous ces éléments, croyons-nous, militent en faveur d'une coupure qui vient souligner le passage des belles années aux "temps difficiles". Mais, est-il besoin de le rappeler, ce partage crée le paradoxe d'un second temps (1685-1715) marqué sur le plan politique par le reflux alors que s'annoncent déjà à grands pas, à partir des années 1685-1690, les signes révélateurs de la relance économique qui caractérise l'ensemble du XVIIIe siècle. Recul politique certes, depuis Ratisbonne, mais renouveau économique d'autre part qui se vérifie dans quelques domaines.

La première partie du règne (1661-1685), brillamment analysée par Robert Mandrou, se présente donc sous le signe de l'absolutisme monarchique et des prétentions à la prépondérance en Europe. Dans ce cadre, la France qui s'offre au jeune monarque en 1661 est celle de l'ordre social puisque ces millions de Français, force essentielle de la nation, sont distribués selon leur gîte et leur

travail de façon assez rigoureuse pour que l'enracinement sur un terrain et la stabilité dans le groupe aient fini par constituer une des valeurs reconnues de cette société bien ordonnée.³ L'ordre social, sanctionné par l'autorité royale, est reconnu par l'ensemble de la population et de cet ordre la royauté représente le sommet et le garant. C'est l'image traditionnelle du consensus qui s'exprime au sujet de la supériorité héréditaire reconnue à la noblesse et qui n'est point mise en cause. A tous les niveaux, le tropisme nobiliaire continue de jouer. Ce n'est donc que justice que de lui manifester le respect qui est dû à son état, ce qui est admis par l'ensemble des Français. Cela n'empêche pas qu'il puisse exister des conflits à tous les niveaux de la société, mais en réalité les structures sociales fondamentales qui assurent l'équilibre de cette société ne sont pas mises en cause de façon efficace et elles ne sont pas non plus travaillées du dedans par des mutations qui révéleraient des transformations importantes.⁴ En définitive, selon Mandrou, la monarchie depuis bien longtemps exerce à son profit un arbitrage entre les différents corps qu'elle utilise pour le maintien de l'édifice social. De cet équilibre qu'elle assure entre les groupes sociaux supérieurs va sortir l'absolutisme sous toutes ses formes.

Sur le plan économique et financier, c'est sous le signe de la crise générale qu'apparaît la France de 1661 prise en main par Louis XIV et décrite par Mandrou. C'est d'abord l'ensemble de la machine économique qui est grippé par la conjonction de la crise agricole et du marasme commercial.⁵ Difficultés permanentes d'autre part causées par les défauts d'une infrastructure désuète que viennent amplifier les effets néfastes d'une conjoncture défavorable. Par ailleurs, la malédiction monétaire entretenue par la mauvaise fiscalité royale pèse sur le tout. Finalement, cette conjoncture de crise particulière au XVIIe siècle a certainement renforcé les rapports sociaux traditionnels dans une société qui est encore loin de sa conversion aux valeurs capitalistes.⁶

Au troisième niveau, celui de la culture et des mentalités, s'est établie, selon l'auteur, une permanence des traditions culturelles que viennent pourtant mettre en question dans les couches supérieures la crise de la raison suscitée par l'essor des sciences et celle du jansénisme autour de laquelle s'est cristallisée une opposition fondamentale à l'ordre culturel.

³ Robert Mandrou, *op. cit.*, 14.

⁴ *Ibid.*, 15-20.

⁵ *Ibid.*, 21.

⁶ *Ibid.*, 29.

En face de cette France traditionnelle, comment se présente l'Europe chrétienne de 1661 visée par les ambitions d'hégémonie de Louis XIV? Globalement, écrit Robert Mandrou, c'est un monde dans lequel les hiérarchies et les valeurs sont les mêmes qu'en France. Unité sociale réelle, à quelques exceptions près, dans la mesure où les valeurs de l'Ancien Régime sont à peu près partout respectées: liens de dépendance fortement accusés qui découlent du pouvoir des noblesses et de la soumission au régime seigneurial. Unité politique évidente dans le sens de l'attachement à l'ordre monarchique où la seule exception notable est constituée par la République des Provinces-Unies. La royauté demeure l'unique forme politique reconnue valable à l'échelle du continent.⁷ Unité économique par le seul fait que l'Europe occidentale au XVIIe siècle est soumise aux mêmes séquelles de la longue récession, mais en ce domaine les résistances sont inégales depuis que Londres et Amsterdam sont devenues les gagnantes de la nouvelle redistribution des fonctions et des richesses. Au plan culturel, unité et diversité se chevauchent et s'enchevêtrent tant il est vrai que depuis deux siècles l'hétérogénéité des nations ne cesse de s'affirmer dans l'épanouissement des cultures savantes nationales et des religions originales cependant qu'au-delà du fonds commun qui constitue l'héritage mi-chrétien, mi-païen, des éléments d'unité s'établissent, en particulier dans les échanges de nouveaux intellectuels.⁸

Dans ce contexte européen et même mondial ⁹, allaient s'exercer les ambitions du roi de gouverner l'Europe et de soumettre la nation française. Ainsi assistera-t-on au déploiement d'un effort formidable dans le but de diriger la société, l'économie, les lettres, les arts, les consciences et une partie de l'Europe, effort dont Robert Mandrou mesure la portée et les limites en des pages brillantes sans toutefois en dégager les causes profondes.

⁷ *Ibid.*, 50.

⁸ Les recherches érudites menées par l'auteur en ce domaine en font l'un des historiens actuellement les plus avertis de ces questions. Récemment d'ailleurs, il contribuait originalement à *L'Histoire de la pensée européenne* publiée en 1973 aux Éditions du Seuil en analysant le rôle des humanistes et des hommes de science aux XVIe et XVIIe siècles (tome 3 de la collection).

⁹ Robert Mandrou réserve en effet quelques pages aux "mondes lointains" qui ne comptent pas parmi les meilleures de l'ouvrage dans la mesure où les réalités coloniales américaines, par exemple, ne sont pas étudiées en fonction de leur développement original. On pouvait espérer davantage de la part de cet historien dont les nombreux séjours en terre canadienne lui ont permis de se familiariser avec les caractères originaux du continent américain.

Louis XIV, attentif à sa gloire, son bien le plus précieux, et imbu des principes de l'absolutisme, se fera un devoir de les traduire en actes de gouvernement.¹⁰ Il lui faut d'abord opérer une remise en ordre à l'échelle de la société entière puisque le "désordre règne partout", c'est-à-dire, organiser le gouvernement central et l'administration royale dans les provinces. Mais les obstacles apparaissent vite à partir du moment où entre le roi et ses sujets s'interposent des autonomies, des traditions (ce que Pierre Goubert appelle l'inertie des régionalismes) qui font écran et plus souvent entravent que facilitent la transmission de la volonté royale.¹¹ Tout de même, cet effort de centralisation et d'unification partiellement réussi (dont les intendants seront les principaux agents) a préparé le terrain aux grands législateurs et unificateurs du XVIII^e siècle, de la Révolution et de l'Empire. Puis, dans un second temps, le roi et ses ministres vont s'attacher tout particulièrement à soumettre et à domestiquer les turbulentes noblesses sans pour autant remettre en question leur prééminence sociale. Mais là encore, ainsi que le souligne Mandrou, les buts visés ne seront qu'en partie atteints puisque la masse des gentilshommes provinciaux demeure hors des prises versaillaises, ce qui marque toute la limite de cette soumission de la noblesse.

L'économie et la fiscalité n'échapperont pas non plus au gouvernement que leur imposera Colbert, le laborieux ministre qui a vainement tenté pendant son ministère d'y intéresser le roi. Là aussi, comme partout ailleurs, rien de vraiment nouveau et d'original, écrit Mandrou, alors que le développement doit être lié à la conservation des structures anciennes désuètes. Attaché à un monarque qui préférerait la guerre et les bâtiments, desservi par une conjoncture économique contre laquelle il ne pouvait rien, Colbert dut assez tôt renoncer à ses ambitions démesurées. Émotions paysannes, faillites des compagnies de commerce, langueurs manufacturières sont témoins des limites de la politique économique de Colbert et expriment la même réalité : le rôle des hommes est vain, fussent-ils Colbert ou Louis XIV, quand les structures et les conjonctures leur font inexorablement obstacle, ce qui remet

¹⁰ Ces deux éléments explicatifs, la gloire et les principes de l'absolutisme, nous paraissent également causes de l'action de Louis XIV et conséquences de la période précédente (le règne de Louis XIII et de Richelieu) sans laquelle la monarchie louis-quatorzienne est inintelligible. L'appétit de gloire, commun à de nombreux monarques, et les principes absolutistes définis par les théoriciens de la royauté nous semblent des explications insuffisantes pour apprécier les tentatives de conquêtes de Louis XIV. En ce sens, Robert Mandrou ne dégage pas véritablement les motifs essentiels qui, en 1661, conduisent le Grand Roi à dominer temporairement la France et l'Europe.

¹¹ Robert Mandrou, *op. cit.*, 93.

dès lors en cause la véritable portée de l'action des individus.¹² "Dans la France louis-quatorzienne, une mutation "capitaliste" rapide est impossible en raison même de cette configuration sociale que n'a pas ébranlée fondamentalement la prospérité du XVIIe siècle.¹³ Que reste-t-il en définitive sinon, ainsi que le fait remarquer Pierre Goubert dans ces pages où il s'efforce de démystifier le personnage de Jean-Baptiste Colbert¹⁴, toute une législation et beaucoup d'ordonnances que vont utiliser sciemment les administrateurs du XVIIIe siècle mieux servis par une conjoncture de phase "A" ?

Dans le domaine des arts et des lettres, l'intérêt porté à ces activités et la direction à laquelle elles seront soumises ne sont voulus que dans la seule perspective de la gloire du roi qui est à l'origine de toutes les décisions. Mais là de même, malgré les volontés royales de tout diriger, l'écart est grand entre les ambitions affirmées et les réalisations obtenues dans la mesure où divers éléments nous permettent d'évaluer les limites de cette direction.¹⁵ De ce fait, Lebrun et Boileau disparus, les arts et les lettres retrouvent un souffle qu'ils n'avaient jamais perdu mais que l'on avait quelque peu retenu pendant l'intermède du classicisme.

Louis XIV s'attachera avec autant d'ardeur au gouvernement de la foi non pas qu'il soit particulièrement versé dans les choses de la religion mais bien parce que l'union du politique et du sacré constitue un des fondements essentiels de la monarchie.¹⁶ L'influence grandissante du jansénisme et la renaissance de l'Eglise réformée après 1700 rendent compte cependant de l'échec partiel de cette politique religieuse menée au cours des vingt-cinq premières années.

La même période voit s'affirmer les intentions belliqueuses du monarque qui, luttant pour le premier rang en Europe, consacre à la guerre les deux-tiers de ces années de règne personnel. A ce point de vue, ainsi que le souligne Robert Mandrou, on est en droit de se demander dans quelle mesure l'appétit de gloire du

¹² *Ibid.*, 157.

¹³ *Ibid.*, 158.

¹⁴ Il faut consulter à ce sujet son *Louis XIV et vingt millions de Français* et sa contribution à *l'Histoire économique et sociale de la France 1660-1789* (Paris, P.U.F., 1970) que dirigent Fernand Braudel et Ernest Labrousse.

¹⁵ Robert Mandrou, *op. cit.*, 174.

¹⁶ *Ibid.*, 192.

roi est seul responsable de cet effort militaire considérable ?¹⁷ Quoi qu'il en soit, profitant de l'absence ou de la faiblesse des autres (l'Angleterre et le Saint-Empire), encouragé par les succès de sa diplomatie et le potentiel de son armée¹⁸, Louis le Grand se lance à la conquête de territoires qui ne coïncident pas exactement avec les soi-disant frontières naturelles. Les résultats sont bien connus ; inutile de les rappeler. Les arrogantes "Réunions" et le geste provocateur de la Révocation, qui témoignent de cet apogée atteint autour des années 1679-1685, vont porter à son comble l'exaspération des princes européens constamment entretenue par les agressions des deux décades précédentes. L'effet le plus imminent sera la constitution de la Ligue d'Augsbourg. "Dès lors, le règne s'enfonce dans une maturité morose et doit vivre sur la défensive : plus question de prétendre à l'hégémonie sur l'Europe, si ce n'est en images et en médailles. En 1686-1688, la France est déjà encerclée et Louis XIV le perçoit fort bien ; désormais le pays ne sort plus de la guerre et de ses malheurs, jusqu'à la mort du roi."¹⁹

Dans le deuxième livre, couvrant la période 1685-1715, l'auteur se donne pour tâche d'analyser le reflux de l'ambition absolutiste à la lumière des nouvelles transformations, surtout hors de France, qui ont modifié profondément les rapports établis pendant le quart de siècle précédent, lesquelles contrastent avec l'apparente immobilité louis-quatorzienne. L'Angleterre, débarrassée de ses problèmes intérieurs, fait une entrée fulgurante et devient une nation d'importance dont témoignent éloquemment les trois chapitres que lui consacre Robert Mandrou. Le règne de Louis XIV dans sa seconde tranche se présente donc sous le signe de la vieillesse, ce que Michelet décrivait sous l'aspect "d'un grand parc tristement doré en octobre et novembre à la tombée des feuilles". Par ailleurs, cette immuabilité de la monarchie française que l'on s'applique à affirmer davantage dissimule mal

¹⁷ L'auteur, tout en reconnaissant la difficulté de dégager les causes de cette politique guerrière, en étudie cependant les moyens qui sont offerts à Louis XIV. A notre avis, sans la lancée et le dynamisme de la période précédente, depuis le ministère de Richelieu surtout, le règne personnel de Louis XIV devient incompréhensible. Ainsi, à bien des égards et par rapport surtout aux longs mouvements de la conjoncture économique, le découpage habituel (1661-1715) est difficilement justifiable.

¹⁸ Une impression se dégage de toutes ces entreprises de Louis XIV : celle de la richesse du pays. Les subsides versés pour la diplomatie, l'argent investi dans les armées, le mécénat, les constructions... tout cela, croyons-nous, met en évidence les ressources imposantes de la France dont la richesse fondamentale réside bien dans cette population laborieuse et surtaxée qu'a étudiée Pierre Goubert.

¹⁹ Robert Mandrou, *op. cit.*, 290.

les mutations sociales, culturelles et économiques du royaume. Plus le règne avance, plus la France s'éloigne de la définition absolutiste imposée à grands frais pendant la première période.²⁰ C'est donc cette distorsion entre la persévérance du choix politique de la royauté et les réalités nouvelles des sociétés française et européenne qui rend le mieux compte de l'échec de 1715.

A l'intérieur du pays, alors que la guerre et les bâtiments demeurent les préoccupations essentielles du roi, qu'une prolifération bureaucratique désordonnée se continue, que Versailles s'efface de plus en plus au profit de la capitale, que les conflits religieux se perpétuent, que la pensée traditionnelle subit une grave crise de conscience et que le classicisme est battu en brèche par des formes artistiques libérées, l'Etat est aux prises avec une crise plus financière qu'économique dont l'épuisement des peuples est une manifestation concrète. "A mesure que la chape fiscale s'appesantit, l'administration du royaume se fait plus lourde et impuissante: les exigences de la guerre perpétuelle ont ruiné l'ambition absolutiste."²¹ Toutes ces résistances, latentes dans la première partie du règne, vont se renforcer après 1685 à la faveur de la crise générale qui touche la monarchie.

A l'extérieur, les absences et les faiblesses provisoires dont avait bénéficié la royauté française avant 1685 s'estompent peu après cette date au profit de présences nouvelles (l'Angleterre entre autres) et de redressements spectaculaires (le Saint-Empire particulièrement). La "Révolution glorieuse" marque un changement de politique capital dans la perspective des guerres européennes. A partir du moment où la société anglaise, en partie renouvelée, se donne les institutions de son essor commercial, intellectuel et politique, les choses ne sont plus les mêmes en Europe.²² Dominant totalement ou en partie la vie commerciale, intellectuelle et scientifique en Europe, l'Angleterre, après 1688 surtout, s'affirme et justifie l'appellation "siècle des Anglais" que Voltaire réserve au XVIIIe siècle. Appelée à devenir la gardienne d'un certain équilibre européen, la monarchie anglaise suscite la formation de coalitions permanentes dans le but de faire échec aux tentatives impérialistes de Louis XIV qui se voit encerclé et abandonné par tous ses alliés inquiets de sa politique des "Réunions". Ryswick vient freiner l'avance française et Utrecht concrétiser la victoire de l'Angleterre qui détient désormais la

²⁰ *Ibid.*, 295.

²¹ *Ibid.*, 321.

²² *Ibid.*, 376.

"balance de l'Europe". La paix de 1713 est donc un échec global pour la France en ce sens qu'elle

... marque un net recul de l'influence française, si référence est faite aux prétentions affichées par Louis XIV en 1700-1702; de façon plus nette encore la paix d'Utrecht signifie le recul de l'absolutisme et des conceptions étatiques traditionnelles dans l'Europe occidentale; les deux puissances qui ont imposé le règlement final, les Provinces-Unies et l'Angleterre, sont celles... qui ont adopté dans leur régime intérieur des règles nouvelles... D'une façon discrète, et que les traités signés à Utrecht n'ont évidemment pas mis en valeur, c'est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui prend place dans le droit international en 1713.²³

Le règne se termine sur une note triste et le soleil du roi ne brille plus. Celui qui se voulait le modèle des monarques est bafoué comme au moment de la Fronde. Ni l'Europe, ni son royaume ne sont maintenant à sa botte, s'ils l'ont jamais été. Le 1er septembre 1715, c'est une représentation dépassée de la monarchie et de son rôle dans le monde qui disparaît.²⁴

En dernier lieu, si on se donne pour tâche de confronter les intentions déclarées et les résultats obtenus à l'intérieur qui auraient dû être soumis à une autorité incontestée et ceux obtenus à l'extérieur, où devait s'imposer la domination française, on doit reconnaître la distance qui sépare les desseins avoués et les réalisations concrètes. L'explication ultime réside sans doute dans le fait que, dans une très large mesure, cette volonté de tout régler et de s'imposer allait à contresens des forces profondes en mouvement dans la vie économique, sociale et culturelle de l'Europe s'il est vrai que dans la seconde moitié du XVIIe siècle les pôles de croissance se déplaçaient au bénéfice de l'Angleterre et non de la France.²⁵ En ce sens, le règne de Louis XIV, plus riche en promesses qu'en réalisations, était signe de discordance et sans rapport réel avec la conjoncture générale. C'est la conclusion dernière de cette magistrale synthèse.

Entre la parution du *Siècle de Louis XIV* de Voltaire et celle du volume de Mandrou, il est aisé de suivre le cheminement de l'historiographie louis-quatorzienne au cours de ces trois siècles qui ont vu se développer des conceptions différentes de l'histoire et qui ont assisté au passage lent (la longue durée n'est-elle pas une donnée fondamentale de notre discipline ?) d'une histoire

id., 530.

²⁴ *Ibid.*, 532.

²⁵ *Ibid.*, 555.

descriptive et "jugeuse" à une histoire explicative ou qui se veut telle. A travers ces nombreuses années, bien qu'en général l'histoire "scientifique" n'ait pas été tendre à l'endroit de Louis XIV, le monarque a somme toute assez bien résisté aux assauts de ses critiques.

Voltaire, à qui Louis XIV servait en partie d'argument polémique contre Louis XV, a laissé du Roi-Soleil une image éclatante qui en définitive n'a été retenue que par les auteurs d'une littérature à large public. A sa suite, les différents historiens issus des grandes écoles historiques du XIXe et du début du XXe siècle, en un temps où politique et histoire étaient les deux volets du même diptyque, ont étudié attentivement son règne sans négliger de le juger très sévèrement. Plus près de nous, Pierre Goubert et Robert Mandrou se sont attachés, sans mépris ni respect, à comprendre "ce cadavre en son temps sans parvenir à l'adorer" (la phrase est de Goubert). En dépit des accusations portées contre lui, en toute objectivité ou non, Louis XIV a continué de charmer et d'imposer son souvenir fait d'un mélange de mépris, de haine, d'adoration et de grandeur. La renommée et la mémoire de son règne ont subsisté non pas seulement parce que ce fut l'un des plus longs de l'histoire mais surtout, sans doute, ainsi le faisait remarquer Michelet, parce que ce fut le plus important comme type et légende du gouvernement monarchique. Pour tous les temps, Louis XIV est le type de ce personnage qu'on appelle le Roi.

Récemment, bien que certains historiens aient nuancé ses réussites et marqué l'écart qui sépare ses intentions de ses réalisations effectives, il demeure qu'on lui reconnaît toujours une importance très grande dans l'évolution de l'histoire de France. Le découpage traditionnel (1661-1715) qui subsiste à l'intérieur des collections et les intitulés réservés à leurs synthèses par les plus sérieux historiens en témoignent fidèlement. C'est sans doute le plus beau titre de gloire de ce monarque au sujet de qui Sainte-Beuve écrivait qu'il n'avait sans doute que du bon sens mais il en avait beaucoup.

*Département d'histoire
Université de Montréal*

LOUIS LAVALLÉE